

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 565

présenté par

Mme Besse et M. Dupont-Aignan

ARTICLE 2

À la fin de la seconde phrase, substituer aux mots :

« entre 2025 et 2027 »

les mots :

« à compter de 2025 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Cet amendement vise à affirmer l'objectif de l'effort national de défense, à hauteur de 2 % du produit intérieur brut dès 2025.

Du fait de la guerre en Ukraine, de la militarisation importante de nombreux pays (Chine, Inde, Russie) et donc de la multipolarisation du monde à laquelle nous assistons, la France doit impérativement consacrer un budget conséquent pour sa défense nationale dès l'année prochaine.

Rappelons qu'à l'échelle mondiale, l'année 2022 constituait la 8ème année consécutive de hausse pour les investissements dans les armées. La France doit impérativement « rester dans la course ».